

Suite des DÉCÈS.

NOMS.	PRÉNOMS.	AGE.			DATES DES DÉCÈS.	DÉCÈS SUIVANT LEUR NATURE.											
		Ans.	Mois.	Jours.		Décès d'individus non Français	Appartenant à la population du département.	De Français étrangers ou département.	Morts de la variole.	Meurtres.	Morts accidentelles.	Morts épidémiques et autres.					
<b>FILLES</b>																	
Larignon	Mari Josephine parat	1	3	9	13 juillet 1859	1											
<b>FEMMES MARIÉES.</b>																	
Sanjean	Bernard	56			16 août	1											
Noialles	Jeanne	27			19. 7 <sup>bre</sup>	1											
<b>VEUVES.</b>																	

Certifié conforme les Tables ci-dessus, aux registres de l'Etat civil de l'an 1859, par le Maire de la Commune de Bonrepas le premier Janvier an 1860.



Le Maire,  
*Mousty*



Le présent registre, contenant *Six* feuillets de papier timbré, et destiné à recevoir les Actes de l'Etat civil pendant l'année mil huit cent soixante, a été coté par premier et dernier, et paraphé en tous ses feuillets, par nous Président du Tribunal de première instance séant à Toulouse, arrondissement de Toulouse, département de la Haute-Garonne.

Fait double à Toulouse, le *Douze* décembre mil huit cent cinquante-neuf.

*Henni d'Andrieu*  
*N<sup>o</sup> 2*

*Maieie de Bonrepas.*  
*Arrondissement de Toulouse.*

*Naissance*  
*de*  
*Anne Delaude*  
*Laffont.*  
*N<sup>o</sup> 1.*

Du quatrième jour du mois de Janvier an mil huit cent soixante à quatre heures du soir. acte de naissance de Anne Delaude Laffont née aujourd'hui à Bonrepas à onze heures et demie du matin fille de Jean Laffont âgé de vingt-huit ans profession de propriétaire marchand épicier demeurant à Bonrepas et de Fleurette Guiraud âgée de vingt ans profession de ménagère mariée. L'enfant a été reconnu être du sexe féminin. Premier témoin Millet Barthélémy âgé de cinquante-trois ans profession de cultivateur habitant à Bonrepas. Second témoin Boyé Guillaume âgé de quarante-cinq ans profession de cultivateur habitant à Bonrepas. Sur la requête à nous faite par le sieur Jean Laffont père de l'enfant. Lecture de présent acte a été par nous faite aux parties comparantes qui nous ont présenté le dit enfant et aux témoins qui ont déclaré ne savoir signer sauf le père de l'enfant qui a signé avec nous. Constaté suivant la loi par moi Mousty Guillaume maire de la commune de Bonrepas faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil soussigné.

*Laffont* *Mousty*

*Mariage*  
*de*  
*Pierre Vintou*  
*et de*  
*Jeanne Marie Carri*  
*N<sup>o</sup> 2.*

Du quinzième jour du mois de Janvier an mil huit cent soixante à quatre heures du soir. acte de mariage de Pierre Vintou âgé de vingt-huit ans, né à Verfeil département de la Haute-Garonne, le dix du mois de Janvier an mil huit cent trente-deux, ainsi qu'il résulte de l'extract en forme qu'il nous a remis, profession de cultivateur, demeurant à Bonrepas, département de la Haute-Garonne, fils majeur et légitime de feu Jacques Vintou et de Marie Pech demeurant à Bonrepas, département de la Haute-Garonne, procédant avec le consentement et en la présence de sa mère.